



**INSTITUT
POLYTECHNIQUE
DE PARIS**

**Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris
du 7 juillet 2020**

Délibération n°2020 – 010

**relative à la procédure d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public FUN-
MOOC**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris,

- Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 portant création de l'établissement public expérimental Institut polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;
- Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application du décret n°2012-91 du 26 janvier relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu l'article 2 de l'arrêté du 15 mars 2018 disposant que « *le groupement d'intérêt public a pour objet de constituer un dispositif mutualisé au service de la stratégie des établissements permettant la diffusion de cours en ligne aux formats de type MOOC/SPOC, et mettant ainsi en valeur une offre académique francophone* » ;

Après en avoir délibéré,

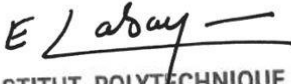
Article UNIQUE :

approuve la procédure d'adhésion de l'Institut Polytechnique de Paris au Groupement d'Intérêt Public (GIP) FUN-MOOC à compter de l'année civile 2020, et ce, au niveau 3 de cotisation.

Les pièces n°12 et 12 bis du dossier de séance sont jointes à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents ou représentés : 24
Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Palaiseau, *en un exemplaire original.*


INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS
Président
Route de Saclay
91128 PALAISEAU Cedex
SIRET : 130 025 620 00019
Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Institut polytechnique de Paris

<i>Pièce(s) jointe(s) : pièce n°12 et n°12bis</i>	Modalités de recours contre la présente délibération :
Siège social : Institut polytechnique de Paris Route de Saclay – 91128 PALAISEAU www.ip-paris.fr	<i>En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.</i>